

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Nathalie DELIQUE, Stéphane DUMONTIER, Maïté ROUILLET, Freddy PETIT

Absent excusé : Laurent MOREL (donne pouvoir à Daniel GOUCHET)

Absents : Nicolas BAUSSARD, Patricia PEZET

Secrétaire de séance : Liliane FOLLAIN

INDEMNITES VERSEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire se plaint du manque de coopération du receveur municipal d'Aumale, qui se pose plutôt comme un gendarme qu'un véritable partenaire, adoptant la devise bien connue de la fonction publique : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué. De ce fait il propose de lui allouer 50 % de son indemnité de conseil. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vu l'article 97 de la loi 82-215 du 2 mars 1982, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 novembre 1983, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder au Receveur municipal, au taux de 50 %, l'indemnité de Conseil ainsi que, le cas échéant, l'indemnité de budget selon le barème en vigueur.

HAMEAU DE BOIS DES PUIITS : CALCUL DES LOYERS VERSES PAR LES EXPLOITANTS POUR 2017

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut déterminer, comme chaque année, les modalités de calcul des loyers versés par les exploitants dans le Hameau de Bois des Puits. Il présente aux Conseillers les détails de ce calcul :

Indice Fermage 2016 = 109.59 Loyer 2016 : 159.77 € Indice Fermage 2017 = 106.28

Loyer 2017 = $(159.77 \times 106.28) / 109.59 = 154.94 \text{ €}$

Ce loyer sera multiplié par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Part foncière à ajouter au loyer :

- Taxe foncière payée en 2017 par la Commune pour le hameau = 2 048 €

- Part foncière servant de base de calcul = $1/5$ soit $2\,048 \text{ €} / 5 = 409.60 \text{ €}$

- Surface totale des terres concernées = 66.06 hectares

- **Part d'impôt prélevée par hectare** = $409.60 \text{ €} / 66.06 \text{ ha} = 6.20 \text{ €}$ par hectare

La somme de 6.20 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces bases de calcul.

DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE DE CREDITS

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative, afin d'intégrer le résultat comptable revenant à la commune de Criquiers, suite à la dissolution du CCAS de la Commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative budgétaire.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Suite à la demande du SDE76, une délibération de la Commune est nécessaire afin d'accepter l'adhésion de la Commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la Commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76.

LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu la petite baisse des APL, M. le Maire propose que la Commune participe à l'effort en n'augmentant pas les loyers des logements communaux en 2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués l'année passée, soit : pour la garderie : 1.50 € pour le matin et 1 € de l'heure pour le soir ; pour la cantine : 3 € par élève, il propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2017-2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de la cantine et de de la garderie.

Les tarifs sont donc fixés pour l'année scolaire 2017-2018 à :

- **pour la garderie : 1.50 € pour le matin et 1 € de l'heure pour le soir / enfant**
- **pour la cantine : 3.00 € par élève / repas**

COMPTEUR EAU CIMETIERE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un compteur d'eau individuel avait été installé en 2016 afin de pouvoir établir une facture annuelle à M. DENOYELLE Alexis. Il propose de calculer cette facture de la façon suivante :

- la moitié de l'abonnement annuel du compteur du cimetière (en fonction de la facture émise par le Syndicat des Eaux de Blargies)
- les m3 d'eau consommés au relevé du compteur en octobre (suivant le tarif indiqué sur la facture émise par le Syndicat des Eaux de Blargies)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer ces conditions pour la facturation annuelle de l'eau à M. DENOYELLE.

NOËL DES ENFANTS ET DES ANCIENS - 2017

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler les modalités d'attribution des étrennes 2017 pour les enfants et les anciens, comme suit :

- Arbre de Noël des enfants : un bon d'achat de 22 € valable dans un supermarché (E. LECLERC) sera offert à tous les enfants de Criquiers âgés de 0 à 10 ans, ainsi qu'aux enfants scolarisés à l'école de Criquiers
- Noël des anciens : un bon d'achat de 22 € valable dans un supermarché (AUCHAN) sera offert aux personnes âgées de 70 ans et plus résidants dans la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

DEVIS TRAVAUX EGLISE ET LOGEMENT COMMUNAL

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres de ce jour à 18h30, M. le Maire informe que :

- Pour les travaux de réfection totale de la toiture de l'Eglise, l'entreprise retenue est Bray Couverture pour un montant de : 67 544.73 € HT et de 81 053.68 € TTC.
- Pour les travaux de réfection totale de la toiture du logement communal de M. et Mme Lannel, l'entreprise retenue est M. GAUDRAY Thierry pour un montant de : 23 655.10 € HT et de 28 386.12 € TTC

M. le Maire ajoute qu'il avait également demandé des devis à 3 artisans pour divers travaux de couverture dont la pose de cache moineau sur la maison de M. et Mme Lannel et le remplacement des gouttières et cache moineau de la salle des fêtes. Seul M. GAUDRAY Thierry a répondu à ces demandes :

- Pose de cache moineau maison M. et Mme Lannel : 2 678.00 € HT soit 3 213.60 € TTC
- Remplacement des gouttières et pose de cache moineau salle des fêtes : 4 354.00 € HT soit 2 554.80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter ces devis.

TRAVAUX ELECTRIQUES – SALLE DES FÊTES

M. le Maire informe le Conseil municipal que le chauffage dans la salle des fêtes ne fonctionne plus correctement et que toute l'installation de l'armoire électrique est à revoir. Sachant que la salle des fêtes sert également de cantine scolaire et de salle de sport, une panne en hiver serait très fâcheuse. Il propose donc de rénover tout cela et présente un devis de l'entreprise IDELEC : 9 233.44 € HT soit 11 080.13 € TTC.

Il ajoute que des subventions pourraient être obtenues pour ce type de travaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce projet, sous réserve d'obtention d'une subvention et charge M. le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires et afférentes à ce dossier.

AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'a jamais fixé la nature et la durée des autorisations d'absences des employés pour événements familiaux. Il propose de se référer à l'article L 3142-1 du Code du travail qui prévoit que tout salarié bénéficie, sur justificatif, d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour certains événements. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ces conditions d'autorisation d'absence pour événements familiaux.

ELARGISSEMENT RUE DE HULEUX

M. le Maire informe que pour la sécurité il serait souhaitable d'élargir la route de Huleux. Il a déjà contacté les propriétaires riverains, cela serait faisable. Le Conseil sera tenu au courant de l'évolution de ce projet.

INONDATION CARREFOUR RUE PRINCIPALE-RUE DE GOURNAY

M. le Maire informe que le principe mis en place au à ce carrefour n'est pas assez performant. Il propose donc la possibilité d'acheter un morceau de terrain d'environ 100 m², dont les propriétaires seraient prêts à nous vendre 15€/m². Le Conseil municipal après en avoir délibéré est favorable à ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire propose d'octroyer des heures supplémentaires à la secrétaire de mairie suite aux dimanches d'élections présidentielles et législatives.
- Mme ROUILLET, Conseillère municipale, renouvelle sa demande concernant la sécurité au lieu-dit de Pierremont. Un aménagement de bordures serait nécessaire afin de créer un cheminement vers l'arrêt de car. Celle-ci informe qu'une pétition est en cours à ce sujet. M. le Maire répond qu'il relancera les services de la DDR, en revanche il informe que l'éclairage public va être réalisé prochainement.
- Des Conseillers font remarquer que les arbres au fond du cimetière occasionnent une gêne pour la récolte de l'agriculteur voisin. M. le Maire répond que le sujet a déjà été abordé et qu'ils seront vendus cet hiver.
- Un Conseiller demande ce qu'il en est du terrain DUPONT à Bois des Puits redonné à la Commune par le Tribunal ? M. le Maire répond que pour l'instant afin d'éviter à nouveau le Tribunal, la Commune ne prend aucune décision. Cependant, la famille DUPONT peut encore l'utiliser comme jardin et couper les arbres s'ils le désirent compte tenu que c'est eux qui les ont planté.
- Suite à la demande insistante des riverains et la visite des services de la DDR, M. le Maire propose de réaliser une étude et un relevé topographique des lieux, il tiendra le Conseil informé de l'évolution du projet.
- La prochaine réunion de la commission électorale sera le 30 novembre à 18h30

Fin de la séance à 21 heures 00 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN David MICHEL Josette LECOINTE

Les Conseillers,
Stéphane DUMONTIER Mauricette JUBERT Daniel GOUCHET Freddy PETIT

Antoine ORNANO Nathalie DELIQUE Maïté ROUILLET *Laurent MOREL*